



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 25/02/2026

Publié le **25 FEV. 2026**

ID : 057-245700695-20260209-D2026_17_SI-AR

DECISION 2026-17

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération n° 24 du Conseil communautaire en date du 8 juillet 2024 instituant une aide financière pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie,

Considérant les demandes de subventions déposées par des particuliers résidant sur le territoire communautaire,

Considérant l'avis favorable de la Commission Politique de l'Environnement – Développement durable ayant eu lieu par voie dématérialisée du 26 au 30 janvier 2026, pour les dossiers n°s 12 à 14,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Une subvention au titre du dispositif d'aide financière à l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie est attribuée aux particuliers du territoire ayant déposé un dossier de demande d'aide et reçu un avis favorable de la commission Environnement. La liste des bénéficiaires, précisant le montant respectif de l'aide, est annexée au présent document.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 9 février 2026

Le Président
Michel PAQUET

